



## Garantie décennale passée

Par **Christophe L.**, le **18/03/2011** à **17:12**

Bonjour,

En Décembre 1999, j'ai fait construire une véranda .

En Janvier 2010, j'ai eu un dégat des eaux . J'ai appelé le constructeur . Il s'est déplacé et n'a rien constaté d'anormal .

La semaine dernière, une plaque de placoplatre s'est décollée . Lorsque je l'ai enlevé pour la recoller, j'ai constaté que la sablière en bois qui est sous la gouttière (et qui supporte l'ensemble de la construction) est complètement pourrie et trempée .

Aujourd'hui, il pleut et j'ai un filet d'eau qui suinte le long de mon mur en aglo .

La garantie décennale du constructeur est donc dépassée(puisque date de 1999) .

Pouvez-vous me dire si j'ai un recours possible car :

- il me semble anormal que la sablière soit déjà totalement détruite
- Cette sablière étant cachée par mon placoplatre, je ne pouvais pas voir le défaut

Merci